

COOPERATION INTERNATIONALE FUNCAP/INSA Rouen Normandie

APPEL A PROJETS 02/2022

La *Fundação Cearense de Apoio ao Desenvolvimento Científico e Tecnológico* – Funcap, rattachée à la *Secretaria da Ciência, Tecnologia e Educação Superior* – Secitece de l'Etat du Ceará et l'INSA Rouen Normandie – *Institut National de Sciences Appliquées Rouen Normandie*, publie cet appel à projets et invite les parties intéressées à soumettre des propositions conformément aux conditions établies dans le présent document, et conformément à l'annexe RÈGLEMENT / CONDITIONS SPECIFIQUES, qui en fait partie intégrante. Dans ce qui suit, le FUNCAP et l'INSA Rouen Normandie sont appelés partenaires.

1. OBJECTIF

Cet appel à projets a pour objectif le soutien des activités de recherche scientifique ou technologique et d'innovation menées par **des équipes principales e des équipes orbitales**, dans les domaines des énergies renouvelables, des ressources hydriques et des systèmes aérospatiaux, au moyen de la sélection de propositions pour soutien financier à des **projets conjoints**, réunissant des chercheurs brésiliens (**équipe principale**), avec la collaboration éventuelle d'autres équipes brésiliennes (**équipes orbitales**) et une équipe de chercheurs français (**équipe principale**), avec la collaboration éventuelle d'autres équipes françaises (**équipes orbitales**). Les projets doivent être liés à l'objet indiqué ci-dessous et satisfaire aux conditions établies et aux définitions définies dans le RÈGLEMENT / CONDITIONS SPÉCIFIQUES, annexé au présent avis.

OBJET

Sélection publique des propositions visant à soutenir la mise en œuvre de projets communs de recherche, développement et innovation (R & D & I) dans les domaines des énergies renouvelables, des ressources hydriques, des systèmes aérospatiaux, Technologies de l'information et de la communication, dans le cadre des accords bilatéraux de coopération scientifique et technologique internationale signés entre l'INSA Rouen Normandie et la FUNCAP.

Les domaines de recherche d'intérêt pour cet appel incluent notamment:

- a) Energies renouvelables: structures, matériaux, aspects de contrôle, analyse de données et

modélisation de phénomènes naturels pour la production d'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, biomasse, hydrogène vert.

- b) Ressources hydriques: gestion, risques et conflits.
- c) Systèmes aérospatiaux: structures nanosatellites, matériaux, applications des systèmes GNSS, structures aéroportuaires, y compris aspects de contrôle, analyse de données et modélisation.
- d) Technologies de l'information et de la communication: structures, matériaux, gestion, aspects de contrôle, analyse et modélisation des données pour les systèmes et réseaux mobiles, informatique mobile, internet des objets, cybersécurité.

2. PRESENTATION ET SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Au Brésil, les propositions seront soumises en format électronique (entièrement en ligne) sur la plate-forme Montenegro, et seules les propositions approuvées devront remettre, selon le protocole de la Funcap, la documentation soumise et le formulaire de soumission, imprimé directement à partir de la plate-forme Montenegro, dûment signé par le demandeur et le responsable de l'institution d'exécution, avec le cachet de l'institution, dans une enveloppe scellée.

2.1 Les demandes d'aide doivent être soumises au moyen du formulaire standard, disponible sur la plate-forme Montenegro

http://montenegro.funcap.ce.gov.br/sugba/index.php?cnpj=00078007000126&id_solicitacao=192, conformément au point 1.4 de l'ANNEXE du présent RÈGLEMENT.

2.2 Au Brésil, les propositions doivent être envoyées jusqu'à 17h00 (dix-sept) heures, heure de Brasilia, de la date limite de soumission des propositions, décrite au point 9 - CHRONOGRAMME.

2.3 Il est recommandé d'envoyer les propositions à l'avance, car la Funcap ne sera pas responsable des propositions qui ne sont pas reçues en raison d'éventuels problèmes techniques ou de congestion.

2.4 Si la proposition est envoyée après la date limite de soumission, elle ne sera pas recevable par le système électronique de Funcap.

2.5 Des clarifications et des informations supplémentaires sur cet appel à projets peuvent être obtenues à l'adresse électronique marysol.oliveira@funcap.ce.gov.br ou par téléphone (85) 3275-9115.

2.6 Le service téléphonique sera fermé à 17 heures (heure de Brasilia) les jours ouvrables.

2.7 Il est de la responsabilité du demandeur de contacter la Funcap en temps utile pour obtenir des informations ou des clarifications.

2.8 Une éventuelle impossibilité de contact ou l'absence de réponse de la part de la Funcap ne sera pas acceptée comme une excuse pour ne pas respecter le délai de soumission de la proposition.

2.9 Les propositions doivent être soumises conformément à la description du point 2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ des MODALITÉS, contenant strictement tous les éléments énoncés dans le présent document.

2.10 Les propositions soumises par tout autre moyen ne seront pas recevables, ainsi que les propositions arrivées après la date limite de réception fixée au sous-article 1.4 de l'ANNEXE du RÈGLEMENT.

2.11 Il sera accepté la soumission d'une seule proposition dans la Plate-forme Montenegro par porteur. En cas d'erreur dans le remplissage du formulaire de soumission, aucune modification ne sera autorisée.

2.12 Dans le cas où des propositions identiques sont constatées, même si elles proviennent de candidats différents, les deux seront disqualifiées.

2.13 Après la publication du résultat, les candidats approuvés doivent remettre, selon le protocole de la Funcap, les doubles à l'identique, de la documentation et du formulaire de soumission générés par la plateforme Montenegro sous forme imprimée, dans une enveloppe scellée.

3. RECEVABILITE, ANALYSE E SELECTION

La sélection des propositions soumises en réponse à cet appel à projets sera réalisée au moyen d'analyses et évaluations comparatives. Dans ce but, on suivra les étapes suivantes:

3.1 Etape I – Analyse de la recevabilité

Cette étape, qui relève des services administratifs et techniques de la FUNCAP, consiste en une analyse des propositions reçues en ce qui concerne: la satisfaction des CRITERES D'ELIGIBILITE, établis à l'item 2 du REGLEMENT/CONDITIONS SPECIFIQUES, l'adéquation de la proposition à l'appel à projets. Les propositions sélectionnées dans cette étape seront évaluées par des Consultants *ad hoc* e par un Comité de Sélection.

3.2 Etape II – Evaluation par des spécialistes

Cette étape consistera en une analyse approfondie des propositions sélectionnées à l'Etape I. Seront évalués le mérite et la pertinence des propositions. L'évaluation sera réalisée par des spécialistes qui s'exprimeront sur les items décrits au point 3 - CRITÈRES D'ÉVALUATION du RÈGLEMENT.

3.3 Etape III – Analyse, Evaluation et Classement par le Comité de Sélection

3.3.1 Dans cette étape, les propositions seront évaluées et classées, en tenant compte des analyses des étapes précédents et des CRITÈRES D'ÉVALUATION indiqués au point 3 du RÈGLEMENT.

3.3.2 La note finale de chaque projet sera établie conformément à la description donnée dans l'item 3 A pontuação final de cada projeto será aferida conforme estabelecido no item 3 – CRITÈRES D'ÉVALUATION du RÈGLEMENT.

3.3.3 Après avoir analysé le mérite et la relevance de chaque proposition et la pertinence de son budget, le comité de sélection peut, dans les limites du budget disponible, recommander:

- a) approbation, avec ou sans réduction du budget; ou
- b) refus.

3.3.4 Le comité de sélection doit fournir, pour chaque proposition, une évaluation globale, mettant l'accent sur le mérite scientifique de la proposition et contenant des éléments permettant d'étayer la décision finale la concernant.

3.3.5 Les chercheurs ayant présenté des propositions ou participant à une des équipes d'un projet soumis ne peuvent pas participer au Comité de Sélection.

3.3.6 Il est interdit aux membres du Comité de Sélection d'évaluer ou participer à la décision de projets où :

- a) il y a un intérêt direct ou indirect de sa part;
- b) l'équipe du projet compte son(sa) conjoint(e) ou compagnon(e) ou parent(e), consanguin(e) ou apparenté(e), en ligne droite ou collatérale, jusqu'au troisième degré; ou
- c) un des membres de l'équipe, leurs conjoint(e)s ou compagnon(e)s se trouve en conflit juridique ou administratif avec lui .

3.4 Etape IV – Approbation par le Conseil Exécutif de la Funcap

Toutes les propositions recommandées par le Comité de Sélection seront soumises au Conseil Exécutif de la FUNCAP, qui prendra la décision finale sur leur approbation, dans le respect des limites budgétaires de cet Appel à Projets.

3.5 Etape V – Conciliation des résultats

Cette étape est destinée à la mise en commun et conciliation des recommandations des partenaires. Seulement les propositions recommandées simultanément par les deux partenaires seront financées, dans le respect du classement réalisé dans l'étape III e des ressources financières disponibles pour cet appel à projets.

4. RESULTATS DE LA SELECTION

4.1 La liste des propositions approuvées sera diffusée dans la page web www.funcap.ce.gov.br.

4.2 Tous les porteurs de projet recevront les résultats des évaluations sur leurs propositions par courrier électronique, préservée l'identité des évaluateurs.

5. RECOURS ADMINISTRATIFS

5.1 Si le porteur d'un projet a des raisons pour contester les résultats de la sélection, il peut présenter un recours, à l'aide du formulaire destiné à cette fin, dans un délai de 10 jours utiles, à compter de la réception des évaluations de son projet, selon l'une des procédures suivantes:

- a) envoi du recours par courrier postal, en recommandé avec Accusé de Réception(AR); ou
- b) déposer le recours au siège de la Funcap, avec enregistrement du dépôt.

5.2 L'appel ou la demande de réexamen doit se limiter de façon stricte à l'opposition aux raisons du rejet, sans inclusion d'éléments nouveaux, qui n'ont pas à l'exclusion des faits nouveaux, qui n'ont pas été fournis dans le dossier original pour l'analyse du mérite et de la pertinence du projet. Il doit être adressé au Conseil Scientifique de la FUNCAP, qui, après examen, fera une recommandation de décision à la direction de Funcap, après avoir entendu le partenaire.

5.3 Pour le décompte du délai, le jour de réception de sera pas comptabilisé et le dernier du délai sera inclus. Le délai ne démarre et ne se termine qu'aux jours d'ouverture de la Funcap.

5.4 Le résultat du recours sera définitif, aucun autre recours n'étant possible.

6. CONTRACTUALISATION DES PROPOSITIONS SELECTIONNEES

6.1 Les propositions sélectionnées seront contractualisées sous la forme d'aide individuelle, au nom du coordinateur/porteur du projet, moyennant la signature d'un contrat de subvention et acceptation de soutien à projet de recherche.

6.2 L'existence d'une défaillance, dette ou retard du porteur de projet soumissionnaire auprès de l'administration publique, fédérale ou de l'État, directe ou indirecte, ou auprès de la Funcap constituera un facteur empêchant la contractualisation.

6.3 Les responsables de projets approuvés ayant des comptes-rendus financiers manquants ou encore non approuvés dans d'autres appels de projets de Coopération Internationale ne pourront pas signer le nouveau contrat pour la période réservée à cet appel à projets. Dans ce cas, leur projet sera disqualifié, donnant lieu à la contractualisation du prochain projet classé.

7. ANNULATION DE L'OCTROI DE LA SUBVENTION

7.1 L'octroi du soutien financier peut être annulé par le Conseil exécutif de Funcap en cours d'exécution, si des éléments dont la gravité justifie l'annulation étaient constatés en cours d'exécution, sans préjudice d'autres mesures appropriées prises dans une décision dûment motivée.

8. PUBLICATIONS

8.1 Les publications scientifiques et tout autre moyen de diffusion des travaux de recherche soutenus par le présent appel à propositions doivent mentionner le soutien des entités / organismes de financement.

9. CONTESTATION DE L'APPEL A PROJETS

9.1 Le droit de contester les conditions du présent appel à projets sera refusé au soumissionnaire qui ne le fait pas jusqu'au deuxième jour ouvrable avant la date limite fixée pour la réception des propositions. De plus, sera considéré nulle et sans effet de recours toute contestation réalisée par celui qui, l'ayant accepté sans objection, signalera, après la réalisation de tout ou partie de la procédure de sélection, d'éventuels défauts ou imperfections.

9.2 La contestation doit être adressée à la Direction Scientifique de la Funcap, par courrier électronique, à l'adresse: direc@funcap.ce.gov.br.

10. RETRAIT OU ANNULATION DE L'APPEL A PROJETS

10.1 Cet appel à projets peut être révoqué ou annulé, en tout ou partie, à tout moment, soit par décision unilatérale du Conseil Exécutif de la Funcap, soit pour des raisons d'intérêt public ou d'obligation légale, par décision motivée, sans que cela implique un droit à indemnité ou réclamation de quelle nature que soit.

11. PERMIS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

11.1 Il appartient à chaque porteur de proposition d'adopter toutes les mesures nécessaires à la réalisation du projet, notamment celles nécessitant des permis et autorisations spéciales, de nature éthique ou juridique.

11.2 Les coordinateurs brésiliens de projets de recherche liés à la biodiversité doivent respecter la législation en vigueur (MP n ° 2.186, décret n ° 3.945 / 01, décret n ° 98.830 / 90, décret n ° MCT n ° 55/90 et décret 4,946 / 03) pour les autorisations d'accès, de collecte et d'envoi d'échantillons et d'octroi de visas d'entrée dans le pays aux étrangers participant au projet.

12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Pendant la phase d'exécution du projet, toute communication avec Funcap doit se faire par courrier électronique à la direction scientifique de Funcap (direc@funcap.ce.gov.br).

12.2 Tout changement dans l'exécution du projet doit être demandé à la Funcap par son coordinateur, accompagné de la justification appropriée, et autorisé avant son exécution.

12.3 À la fin de la période, le coordinateur du projet doit présenter le rapport financier et le rapport technique, conformément aux termes du contrat de concession et aux autres règles de la Funcap.

12.4 Le projet sera évalué à toutes les étapes d'exécution, dans les termes définis dans le contrat de subvention.

12.5 la Funcap se réserve le droit, lors de l'exécution du projet, de réaliser des visites techniques ou de demander des informations complémentaires afin d'améliorer le système d'évaluation et de suivi.

12.6 Les informations générées lors de la mise en œuvre des propositions sélectionnées et mises à disposition dans la base de données Funcap seront dans le domaine public.

12.7 Dans les cas où les résultats du projet ou de son rapport ont une valeur commerciale ou peuvent conduire à la mise au point d'un produit ou d'une méthode conduisant à un brevet, l'échange d'informations et la réserve de droits se feront, dans chaque cas, conformément aux dispositions de la loi d'Innovation n ° 10 973 du 2 décembre 2004, réglementée par le décret n ° 5 563 du 11 octobre 2005, et aux autres dispositions légales en vigueur, ainsi qu'à l'accord de coopération signé entre Funcap et le partenaire, qui constitue un document annexe au contrat de subvention et acceptation de soutien à projet de recherche.

12.8 Le présent appel à projets est régi par les dispositions de droit public et, en particulier, par les dispositions de la loi n ° 8666 du 21 juin 1993 et, le cas échéant, par le règlement intérieur de la Funcap.

13. CLARIFICATIONS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CONTENU DE L'APPEL A PROJETS ET REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE PROPOSITION EN LIGNE

Des précisions et des informations supplémentaires sur le contenu du présent appel à projets et sur la manière de remplir le formulaire de proposition en ligne peuvent être obtenues à l'adresse électronique et aux numéros de téléphone indiqués dans la rubrique spécifique à l'annexe RÈGLEMENT.

14. CLAUSE DE RESERVE

Le Conseil Exécutif de la Funcap se réserve le droit de résoudre les cas non mentionnés et les situations non prévues dans le présent Appel à Projets.

Fortaleza, 11, mai, 2022.

Tarcisio Haroldo Cavalcante Pequeno
Presidente De la Funcap

COOPERATION INTERNATIONALE FUNCAP/ INSA Rouen Normandie

APPEL A PROJETS 02/2022

REGLEMENT

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Le présent RÈGLEMENT a pour objectif définir les activités à soutenir financièrement et les conditions de mise en œuvre du soutien, par le biais de la sélection, par appel à projets, de propositions de projets, conformément à l'accord de coopération scientifique et technologique signé entre la Funcap et l'INSA Rouen Normandie.

1. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

OBJET

Sélection publique des propositions visant à soutenir la mise en œuvre de projets communs de recherche, développement et innovation (R & D & I) dans les domaines des énergies renouvelables, des ressources hydriques, des systèmes aérospatiaux, dans le cadre des accords bilatéraux de coopération scientifique et technologique internationale signés entre l'INSA Rouen Normandie et la FUNCAP.

Les domaines de recherche d'intérêt pour cet appel incluent notamment:

- a) Énergies renouvelables: structures, matériaux, aspects de contrôle, analyse de données et modélisation de phénomènes naturels pour la production d'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, biomasse, hydrogène vert.
- b) Ressources hydriques: gestion, risques et conflits.
- c) Systèmes aérospatiaux: structures nanosatellites, matériaux, applications des systèmes GNSS, structures aéroportuaires, y compris aspects de contrôle, analyse de données et modélisation.
- d) Technologies de l'information et de la communication: structures, matériaux, gestion, aspects de contrôle, analyse et modélisation des données pour les systèmes et réseaux

mobiles, informatique mobile, internet des objets, cybersécurité.

1.1 Objectif

Cet appel à projets a pour objectif le soutien, de forme complémentaire, au développement de **projets conjoints** de recherche scientifique ou technologique et d'innovation de **fort impact**, au moyen du soutien financier à la coopération entre chercheurs appartenant à des institutions de l'Etat du Ceará; des chercheurs ayant adhéré aux termes de l'appel à projets d'autres, relevant d'autres Etats brésiliens; et des chercheurs de la Normandie; dans le cadre des accords de coopération entre la Funcap et l'INSA Rouen Normandie. Le soutien permettra la consolidation et l'évolution institutionnelle des coopérations déjà existantes à travers la formation d'**équipes associées** et la création de nouvelles coopérations franco-brésiliennes par la création d'**équipes orbitales** pour la réalisation d'un projet commun de fort impact dans les thèmes définis par cet appel à projets.

1.2 DEFINITIONS

1.2.1 Dans le cadre de cet appel à projets, les définitions suivantes sont adoptées:

- a) **Projet conjoint:** projet avec un objet de recherche commun bien défini, de **fort impact**, pertinent, avec des objectifs bien définis, où la composition de l'équipe franco-brésilienne permet une complémentarité des actions et compétences pour sa réalisation;
- b) **Equipe Française Principale :** des chercheurs liés à des institutions basées en Normandie, comprenant au moins un chercheur de l'INSA Rouen Normandie, dont l'histoire démontre la complémentarité avec l'équipe brésilienne dans la réalisation du projet commun proposé. Cette équipe sera l'**équipe associée** à l'équipe brésilienne et pourra être rejointe par une ou plusieurs **équipes orbitales** de Normandie ou d'autres régions françaises;
- c) **Equipe Brésilienne Principale:** des chercheurs liés à des institutions basées dans l'État du Ceará, dont l'histoire démontre la complémentarité avec l'équipe française dans la réalisation du projet commun proposé. Cette équipe sera l'**équipe associée** à l'équipe française et pourra être rejointe par une ou plusieurs **équipes orbitales** de l'État de Ceará ou d'autres unités de la Fédération.

- d) **Equipe Française Orbitale:** des chercheurs d'un établissement français ayant un potentiel de collaboration avec l'équipe française principale et l'équipe brésilienne dans la réalisation du projet commun proposé;
- e) **Equipe Brésilienne Orbitale:** des chercheurs d'un établissement brésilien ayant un potentiel de collaboration avec l'équipe brésilienne principale et l'équipe française dans la réalisation du projet commun proposé;
- f) **Proposition de création d'équipe associée:** *projet conjoint* à soumettre simultanément par le coordinateur de l'équipe brésilienne principale en réponse à cet appel à projets et par le coordinateur de l'équipe française principale à l'appel à projets français lancé par l'INSA Rouen Normandie, avec une démonstration claire de la complémentarité entre les spécialités des chercheurs brésiliens et français la réalisation du projet. Dans le cas où il y a la participation d'*équipes orbitales* dans la proposition, le coordinateur de chaque équipe orbitale doit signer un accord de participation au projet.

1.3 Porteurs de projet/coordonateurs

1.3.1 Au Brésil, les soumissionnaires des propositions doivent être des chercheurs appartenant à des institutions d'enseignement supérieur (IES), des centres et instituts de recherche et de développement publics et privés de droit brésilien, et dont le siège et l'administration se trouvent dans l'État de Ceará, n'ayant pas de but lucratif, désormais désignées "institution exécutrice".

1.3.1.1 En France, les soumissionnaires des propositions soumises doivent être des chercheurs appartenant à des institutions d'enseignement supérieur (IES), des centres et instituts de recherche et de développement publics et privés de droit français, ayant un siège et une administration en Normandie, n'ayant pas de but lucratif. Ils doivent envoyer leur proposition à l'**INSA Rouen Normandie**, dans les délais et formes fixées par l'appel à projets français.

1.3.2 Le porteur du projet sera obligatoirement le coordinateur du projet.

1.3.3 Avec la soumission de la proposition, le soumissionnaire s'engage à maintenir, pendant la réalisation du projet, toutes les conditions de qualification, habilitation et idoneité nécessaires à sa parfaite réalisation, en conservant à jour ses données d'enregistrement dans les bases de données compétents.

1.3.4 Chaque proposition comprendra nécessairement une équipe brésilienne principale, la participation d'une ou de plusieurs équipes orbitales brésiennes étant facultative. De la même manière, elle comprendra obligatoirement une équipe française principale, la participation d'une ou de plusieurs équipes orbitales françaises étant facultative.

1.4 Chronogramme

EVENEMENTS	DATES
Publication de l'appel à projets dans la page web de la Funcap et de l'INSA Rouen Normandie	08 mai 2022
Mise en ligne du formulaire électronique de soumission de projet dans la page web de la Funcap	25 mai 2022
Date-limite pour la soumission de propositions	6 juillet 2022
Divulgation des résultats dans la page web de la Funcap	A partir du 7 Octobre 2022
Remise de la documentation imprimée dans le protocole de Funcap	Até 21 Octobre 2022
Démarrage des projets sélectionnés	A partir de 14 Novembre 2022

1.4.1 Les dates et procédures de soumission des propositions pour les partenaires français sont disponibles sur le site internet de l'INSA Rouen Normandie. En France, la soumission sera effectuée par courrier électronique (projet en format PDF à adresser à la Direction de la Recherche de l'INSA Rouen Normandie).

1.5 Ressources financières

1.5.1 Le montant total maximum du soutien de la Funcap aux propositions approuvées est estimé à R\$ 360.000,00 (trois cent soixante mille reais), à libérer en deux tranches, en fonction de ses disponibilités budgétaires et financières.

1.5.2 Le soutien financier de la Funcap à chaque projet sera au maximum de:

1. jusqu'à R\$ 120.000,00 (cent vingt mille reais) par projet, dans le cas d'une équipe principale avec l'ajout d'une équipe orbitale, dont une valeur jusqu'à R\$ 40.000,00 (quarante mille reais) par projet, dans le cas d'une équipe orbitale;
2. jusqu'à R\$ 100.000,00 (cent mille reais) par projet, dans le cas d'équipe principale, sans agrégation d'équipe orbitale;
3. jusqu'à R\$ 40.000,00 (quarante mille reais) par projet, pour une équipe orbitale.

1.6 Items éligibles au financement brésilien

1.6.1 Les items suivants seront éligibles au financement par la Funcap:

- a) **Billets aériens et terrestres internationaux pour la France pour les participants de l'équipe brésilienne:** jusqu'à 04 billets annuels en classe économique, avec un maximum de R\$ 8.500,00 (huit mille cinq cent reais) chacun, frais de déplacement interne en France compris, le cas échéant;
- b) **Billets aériens nationaux pour les membres de l'équipe brésilienne:** jusqu'à 04 billets en classe économique par an pour les visites entre les équipes principale et orbitales, le cas échéant;
- c) **Indemnités journalières en France pour les participants de l'équipe brésilienne:** jusqu'à 80 jours d'indemnités internationales, avec un maximum de 20 jours d'indemnité par mission;
- d) **Indemnités journalières nationales pour les participants de l'équipe brésilienne:** jusqu'à 80 jours d'indemnités nationales pour des visites entre l'équipe principale et les équipes orbitales, le cas échéant;
- e) **Assurance santé** avec un montant maximum de R\$ 1.000,00 (mille reais) pour les chercheurs de l'équipe brésilienne en mission à l'étranger;
- f) **Aide à la mobilité pour les stages des étudiants de niveaux *post-graduate* dans l'équipe française:** jusqu'à 02 stages de 03 mois chacun, comprenant 03 mensualités de R\$ 2.000,00 et de R\$ 2.500,00 (payées au Brésil), pour des étudiants de *mestrado* et de *doutorado*, avec billet en classe économique aller-retour, pour un maximum de R\$ 8.500,00 (six mille cinq cent reais) et une assurance maladie d'un montant maximal de R\$ 1.000,00 (mille reais)
- g) **Réalisation d'ateliers avec les équipes (événements):** à utiliser exclusivement avec les dépenses autorisées dans l'Instruction normative 06/2015 de Funcap qui régit le soutien à la réalisation d'événements scientifiques.

1.7 Items éligibles au financement français:

1.7.1 Les items suivants seront éligibles au financement français:

- a) Billets aériens aller-retour France-Brésil pour des intégrants de l'équipe française en visite à l'équipe brésilienne principale;
- b) Indemnités journalières pour des membres de l'équipe française en visite à l'équipe brésilienne principale;
- c) Organisation d'ateliers entre les équipes (événements);
- d) Billets aériens aller-retour France-Brésil pour des intégrants de l'équipe française en visite à une équipe brésilienne orbitale (au maximum un billet annuel par équipe orbitale);
- e) Indemnités journalières pour des membres de l'équipe française en visite à l'équipe brésilienne orbitale (maximum de 15 indemnités annuelles par équipe orbitale);
- f) Aide à la mobilité pour les étudiants *post-graduate* brésiliens en France.

1.8 Durée des projets

Les projets soutenus financièrement dans la cadre de cet appel à projets auront une durée maximale de réalisation de 36 mois.

1.9 Documentation complémentaire

1.9.1 Le porteur du projet doit envoyer les documents suivants sur la plate-forme du Monténégro :

- a) Projet de recherche ;
- b) Lettre d'agrément de toutes les institutions participantes : institutions d'exécution et de collaboration, nationales et étrangères, concernant la disponibilité d'une infrastructure adéquate et la couverture des dépenses non prévues dans le présent protocole d'appel d'offres, nécessaires à la réalisation du projet.
- c) Lettre d'accord de chacun des membres de l'équipe nationale et étrangère impliqués dans la coopération internationale (doit être jointe dans un seul fichier PDF). Le coordinateur doit informer tous les membres de tout le contenu de cet appel à projets.
- d) Preuve de la soumission/opinion du comité d'éthique de la recherche, autorisations ou permissions de nature éthique ou juridique, si nécessaire.

1.9.2 Le coordinateur du projet peut être tenu administrativement, civilement et pénalement responsable de la fausse indication des membres de l'équipe.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE (PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES ET CARACTERISTIQUES DE LA PROPOSITION)

Les critères d'éligibilité énumérés ci-dessous sont obligatoires. Leur satisfaction est considérée comme essentielle pour l'examen, la formulation, l'analyse et l'évaluation de la proposition. L'absence ou l'insuffisance d'informations sur l'une d'elles entraînera l'élimination de la proposition.

Conformément aux paragraphes **1.3.1.1**, la proposition dont le coordinateur étranger n'a pas soumis de proposition correspondante à l'INSA Rouen Normandie sera éliminée.

2.1 Le soumissionnaire et l'équipe brésilienne

2.1.1 Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences ci-dessous:

- a) Être Brésilien ou étranger avec un visa permanent, résident au Brésil;
- b) Avoir un doctorat et une expérience dans des projets de coopération internationale et / ou une haute qualification, certifiés par sa production scientifique et son expérience de formation des ressources humaines dans le thème du projet;
- c) avoir une relation d'emploi / fonctionnelle avec l'institution exécutrice du projet, de droit brésilien, à but non lucratif et ayant son siège et son administration dans l'État du Ceará;
- d) avoir une production scientifique et technologique relevante, au cours des cinq dernières années, dans le domaine spécifique du projet de recherche proposé;
- e) être nécessairement le coordinateur du projet.

2.1.2 L'équipe brésilienne doit:

- a) être formée de chercheurs et de spécialistes brésiliens ou étrangers titulaires d'un visa permanent et résidents au Brésil;
- b) seuls ceux qui ont donné leur consentement écrit peuvent faire partie de l'équipe de projet.

2.1.3 Le soumissionnaire ne peut coordonner plus d'une proposition dans cet appel à projets.

2.2 La proposition

2.2.1 Le projet doit être clairement qualifié de recherche scientifique, technologique ou d'innovation.

2.2.2 La proposition doit être rédigée en anglais et être conforme aux "Détails du projet".

2.2.3 Le projet doit obligatoirement être présenté à Funcap par le Coordinateur local et à l'INSA Rouen Normandie par le (s) Coordinateur (s) étranger (s), selon les règles et délais définis par chaque partie.

2.2.4 Les propositions doivent être présentées sous la forme d'un projet de recherche. Il est recommandé de mettre en évidence les éléments suivants pour une évaluation adéquate:

- a) Identification de la proposition;
- b) Identification de l'affiliation des équipes française et brésilienne (pour tous les membres);
- c) Identification de du type d'équipe (orbital ou principal) ;
- d) Résumé étendu en portugais et en français pour publication;
- e) Relevance du thème;
- f) État de l'art;
- g) Justification de la coopération internationale et nationale ;
- h) Objectifs: généraux et spécifiques;
- i) méthodologie;
- j) plan de travail;
- k) interactions entre les partenaires et leur qualification;
- l) infrastructure disponible pour la réalisation du projet;
- m) sources de financement;
- n) existence de financement d'autres sources et/ou contrepartie des pays impliqués;
- o) résultats attendus;
- p) indicateurs d'évaluation et de suivi, ainsi que les livrables;
- q) Informations supplémentaires sur l'équipe principale, si la proposition est soumise par l'équipe orbitale et / ou les équipes orbitales, le cas échéant .

2.3 L'institution Exécutrice

L'institution exécutrice du projet doit satisfaire aux conditions de la sous-rubrique 1.3 du présent règlement.

3. CRITERES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des propositions analysent le mérite technico-scientifique et l'adéquation budgétaire de la manière suivante:

Critères d'évaluation	Note
A Mérite de la proposition: excellence scientifique, portée et pertinence du sujet traité, objectifs, méthodologie, originalité, potentiel d'innovation scientifique et technologique, possibilité de développement de produits et de procédés, objectifs globaux à atteindre et approche multidisciplinaire et interdisciplinaire..	1 a 5
B Partenariats: interaction et qualification du partenariat, assise institutionnelle, y compris avec le secteur privé (le cas échéant); importance stratégique, avantages et pertinence de la coopération internationale. Dans le cas d'équipes brésiliennes mixtes, équilibre des partenariats nationaux dans le développement du projet proposé.	1 a 5
C Qualification des coordinateurs et des équipes: expérience de la coordination de projets de coopération internationale dans le(s) thème(s) proposé(s), compétence, titularisation (HDR, docteur, ...) et de la coproduction scientifique et technologique; capacité à former et mettre à niveau des ressources humaines.	1 a 5
D Cohérence et adéquation entre la formation et l'expérience de l'équipe du projet par rapport aux objectifs, activités et buts proposés.	1 a 5
E Adéquation du budget aux objectifs, activités et objectifs proposés	1 a 5
F Adéquation de la proposition aux conditions du présent appel à projets.	1 a 5
G Cohérence entre les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus et le calendrier d'exécution.	1 a 5

Critères d'évaluation	Note
H Compatibilité de l'infrastructure et du personnel prévu avec la planification de projet.	1 a 5
I Résultats généraux attendus: publications communes, formation des ressources humaines, impacts socio-économiques et autres avantages mutuels pouvant être générés par la coopération internationale.	1 a 5

3.1 Les notes pourront utiliser jusqu'à deux décimales.

3.2 Les critères d'évaluation présentés ci-dessus recevront des notes allant de 1 (un) à 5 (cinq).

3.3 La note finale de chaque projet sera la somme des notes attribuées..

3.4 En cas d'égalité, le critère de départage aura pour paramètre la note la plus élevée du poste A.

4. EVALUATION FINALE/COMPTE RENDU FINANCIER

Le coordinateur du projet soumettra, dans les 60 (soixante) jours suivant la fin du projet, conformément au contrat de subvention et aux autres normes Funcap.

- Le compte-rendu financier, avec la preuve des dépenses, conformément au Manuel d'utilisation des ressources financières et de présentation de comptes disponible à l'adresse électronique www.funcap.gov.br.
- le rapport technique scientifique final, détaillant toutes les activités réalisées pendant réalisation du projet et mentionnant tous les événements qui ont affecté son développement.

5. CLARIFICATIONS ET DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CONTENU DE L'AVIS ET REMPLISSANT LE FORMULAIRE DE PROPOSITION *EN LIGNE*

Des précisions et des informations supplémentaires sur le contenu du présent avis et sur le remplissage du formulaire brésilien de proposition en ligne peuvent être obtenues à l'adresse et aux numéros de téléphone indiqués ci-dessous:

5.1 Sur l'appel à projets

Pour les brésiliens, les précisions et des informations supplémentaires sur le contenu de cet appel à projets peuvent être obtenues en envoyant un message à l'adresse électronique: direc@funcap.ce.gov.br.

Pour les français, ils peuvent s'adresser à la Direction de la Recherche de l'INSA Rouen Normandie: drv@insa-rouen.fr

5.2 Sur le remplissage du formulaire brésilien de candidature en ligne

Le service d'aide aux soumissionnaires ayant des difficultés à remplir le formulaire brésilien de proposition électronique se fera à l'adresse: direc@funcap.ce.gov.br, ou aux téléphones **+55 85 32759115** et **+55 85 32752901**, du **lundi** au **vendredi**, de **8h30** à **17h**.